p 58-66 - Amérique

LEÇONS

A

UN JEUNE PRINCE,

Sur la disposition actuelle de l'Europe à une Révolution générale.

Cet Ouvrage, adressé par son Auteur au Prince de Galles, est traduit de l'Anglais.

Quod munus Reipublicæ afferre majus meliusque possumus, quam si docemus atque erudimus juventutem his præsertim moribus atque temporibus, quibus ita prolapsa est ut omnium opibus refrænanda atque coercenda sit.

Cic. de div. Lib. II, vers. 4.

A LONDRES,

Chez SIMMONS.

Et à Paris,

Chez BAUDOUIN, Imprimeur de l'Assemblée Nationale, rue du Foin S. Jacques, N° 31.

1790.

Rare
DC
141
.F74
no.549

LEÇONS
A UN PRINCE.

PREMIÈRE LEÇON.

Examen de l'Éducation du Prince, et de ses effets.

Privatas spes agitantes, sine publicâ causâ. Tac.

Démétrius de Phalère conseilloit à Ptolomée d'étudier les Livres, parce qu'il y trouverait des choses que ses amis n'oseraient pas lui dire.

Je vous demande, avec respect, de considérer cet ouvrage comme un tableau historique dont vous êtes la principale figure.

On reproche à l'Education Anglaise que les objets d'agrémens y sont préférés à ceux d'utilité, et que la manière invariable de former un Ecolier s'y applique à toutes les circonstances de la vie. Sans doute vos Instituteurs ne sont point responsables des défauts d'un plan, à la formation duquel ils n'ont pas concouru. Ils peuvent même être suffisamment justifiés par vos progrès dans les

Belles-Lettres et dans tous les talens qui font briller un jeune homme.

Dans les combinaisons morales, et dans les dispositions sages dont on doit devancer les premières impressions de la Société, le système du Roi était extrêmement défectueux. Son éducation avait été monastique; et la Reine, élevée dans l'économie d'une Cour peu nombreuse, avait introduit dans la sienne une sorte de *pénurie* aussi défavorable à l'esprit, qu'elle pouvait être avantageuse à la fortune particulière des héritiers de la Couronne.

Le moment de votre émancipation fut celui où un prisonnier échappe à ses fers; vous vous livrâtes à tous les plaisirs du monde avec l'avidité de celui qui n'en a jamais joui.

Le contraste frappant que formaient un monde agréable et l'Hôtel de Buckingham, un léger sentiment de reproche attaché sans cesse à des parens dont la vie était plus retirée, firent naître cette *opposition* dont les grandes factions du temps se sont servies, et à qui seules elle pouvait être avantageuse. Ce fut le goût plutôt que le jugement qui fixa votre opinion sur tout ce qu'offrait à vos regards la maison de la Reine, et l'on reconnaîtra bientôt que les maximes qu'on y suit, et qui vous précipitèrent dans le sein du parti, n'ont aucune

affinité avec celles qui seraient dictées par la prudence et par une sagesse profonde.

Vous aurez souvent occasion, dans le cours de cet ouvrage, de vous appercevoir que je ne suis point dévoué au parti de l'Hôtel de Buckingham; car j'appelle *parti*, toute combinaison qui n'a pas pour base les principes publics. — Le plus grand mal que produisent les opposans qui s'énorgueillissent de votre approbation, est d'employer une haine que le temps et le mérite n'ont point effacée, à protéger une administration impuissante, ignorante et ennemie des principes essentiels d'une Constitution libre. L'administration actuelle embrasse tous les prétextes plausibles de circonscrire et d'abolir le jugement par *Jury*; elle accorde des honneurs et des places avec les vues d'une influence corrompue, faiblement déguisée; elle se sert du prétexte d'acquitter la dette nationale pour augmenter les taxes et multiplier des établissemens destinés à des objets particuliers, et elle plonge le Royaume dans les horreurs d'une guerre dévorante, espérant que quelque chance lui fournira des prétextes d'arrêter les progrès de cette liberté, qui maintenant menace également la subtilité insidieuse d'un chef de parti, et l'impérieuse audace d'un autre, qui peut ranger l'Angleterre aussi bien que la France sous ses étendards, et appeler sur la

tête des Ministres de votre père la destinée des *Breteuil*, *Brienne*, *Launay* et *Calonne*. C'est cependant avec ce caractère, c'est avec ces intentions connues, que les Ministres sont sûrs de leurs places et peuvent continuer sans danger à servir les intérêts de ceux qui les entourent, et à faire tort à ceux du Peuple, à insulter à tous les rangs, au mérite et au service de ceux pour qui leur volonté n'est pas une loi, à trafiquer honteusement des suffrages du Parlement. — Pourquoi? — Ce n'est point parce que votre père les protège. — Ce n'est point par l'intérêt qu'ils prennent à l'Empire, ni par les rapports qui les y lient. — Ce n'est point par leurs lumières et par leurs talens, — *mais simplement par la crainte universelle du retour de la coalition.* Ecartez cette crainte ; que le Peuple d'Angleterre soit convaincu que la suite de la destruction de l'administration actuelle ne sera point le retour d'une cabale pour le Gouvernement, aussitôt Pitt et l'amas corrompu qui l'environne s'abbattront sous le poids du ressentiment général qu'inspire sa servilité perfide dans toutes les machinations lâches et masquées du despotisme.

Aussi doit-il vous remercier de l'espoir de sa permanence dans une place pour laquelle il n'a pas de meilleures qualités qu'un autre Avocat verbeux, qui par l'habitude de présenter avec profusion &

sans ordre les idées d'autrui, perd la faculté d'inventer lui-même, et devient aussi dénué d'idées originales, que de véritable honneur et de principes moraux.

Vous penserez que je m'égare, car vous n'imaginerez pas facilement que j'aie plus de sagesse ou des lumières plus sûres que ceux dont les talens vous ont inspiré de la confiance.

« Quoi ! pourrez-vous dire, écouterai-je le sentiment d'un écrivain, qui peut n'être qu'un rêveur, auprès des Fox, des Burke, des Shéridan, qui déja sont reconnus pour des hommes très-éclairés, et qui ne sont repoussés du timon des affaires publiques que par la malignité du sort ? »

Mon obscurité est en ma faveur. En me nommant, j'aurais pu prétendre à votre attention et à votre protection. Je conviendrai que les lumières de ceux que vous protégez sont grandes ; mais j'examinerai si elles sont supérieures, ou du premier ordre des connaissances humaines ; et si vous voulez me suivre avec patience, je vous mettrai à même de le juger.

En rappelant légèrement les ouvrages politiques de Fox, Burke et Shéridan, vous vous appercevrez que ces Orateurs ont souvent frappé, ravi de nombreuses assemblées, et que sur des questions

de grande importance, ou dans des conjonctures difficiles, ils ont toujours trompé l'attente de leurs amis.

Je vais hasarder une opinion, sur laquelle je hasarderais aussi ma vie; — c'est que Fox, qui est de beaucoup supérieur aux autres Membres du parti, manque évidemment des vues grandes et inventives de la philosophie. — Les projets, les plans, les connaissances, tous les matériaux en général ont été rassemblés pour lui, par ce qu'il y avoit d'hommes instruits dans un parti puissant, et il a, par dessus tous les autres hommes, la faculté de donner à l'instant de l'ordre et de l'expression à des masses grandes et informes; mais son esprit n'embrassant point les mesures dans leur origine, c'est par hasard qu'il les dirige vers la ruine ou vers l'avantage de son parti. Je citerai pour exemples: — la coalition, — le Bill de l'Inde, — le droit inhérent à la Régence, — & le procès de Haſtings, — événemens qui marquent de la haine de la Nation la vie publique de Fox; et il a encouru, cette haine, non par malhonnêteté, car s'il est un honnête homme parmi tous les aventuriers et les athlètes politiques du moment, c'est bien Charles Fox, mais par défaut de sagesse et de véritables connaissances.

Je ne sais qui projeta la coalition. Je prouverai

avec raison que ce fut une idée de Burke. Cette extravagante absurdité ne conviendrait pas à un autre esprit.

Quant au Bill de l'Inde, je suis sûr qu'il est l'ouvrage de Burke même, et il est fortement empreint du caractère de son auteur.

La doctrine de la Régence héréditaire fut étayée par Lord Loughborough de promesses nombreuses d'autorités et de raisons qui ne furent jamais remplies.

Quant au procès d'Haſtings, l'éloquence y a été employée sans mesure et sans avantage.

Dans ces occasions célèbres, tous les objets des méditations de Fox auraient été remplis, — non-seulement sans infamie, mais encore avec applaudissement.

Pitt a tout obtenu avec un talent bien inférieur, mais avec l'art de profiter des erreurs de Fox. Cet art lui a donné tous les avantages de la coalition. Il les a obtenus encore en détachant Robinſon de son ancien maître. Il a acquis dans l'Inde plus de pouvoir que Fox n'avait intention d'en acquérir, en sauvant seulement les apparences avec le Roi; il a acquis la popularité par une conduite envers les deux Ordres du Par-

lement, qui, si elle eût été tenue par Fox, l'aurait surement fait accuser; enfin, il a fait servir ses antagonistes d'instrumens à ses propres projets sur M. Haſtings.

Tels sont les talens supérieurs de votre premier conseil, quoique peut-être il ne soit pas celui que vous préférez.

Aucun homme raisonnable ne niera que Burke ne soit habile; mais son mérite est superficiel, fastueux, et il manque de deux guides, le jugement et la science; *ſatis eloquentiæ, ſapientiæ parum.*

Shéridan, avec une égale imagination, est plus adroit. Elevé sur le Théâtre, il connaît la manière de donner de l'effet à un sentiment, à une action, à une expression, mais il ne sait pas autre chose: ses discours sont des pièces de théâtre d'un nouveau genre; ils amusent et excitent l'admiration, mais jamais ils ne produisent la conviction et n'inspirent de respect.

Le mérite de ces trois hommes réunis ne constituerait pas encore un homme d'Etat, ou un homme vraiment grand. Leurs imaginations ne sont pas réglées par le savoir, ou par cette raison puissante et sublime que forment l'étude calme et patiente de la philosophie, une profonde connaissance de

l'histoire, et la rigoureuse exactitude des mathématiques.

Vous ne retirerez donc pas un avantage réel des talens si vantés de ces Orateurs, à moins que vous ne soyez porté à ajouter foi au sentiment de Rabelais sur Pentagruel, qui dit : Qu'il couvrit toute son armée avec sa langue, et la garantit ainsi des inclémences de l'air.

SECONDE LEÇON.

Continuation du même sujet.

Rebus minoribus quisque tendentes. Tac.

Je sais que vous ne prêtez pas une attention longue et patiente, et que l'habitude importante de le faire n'a pas été un objet de votre éducation.

Aussi ai-je divisé le sujet de la première Leçon que je me proposais de vous faire parcourir.

Si les athlètes du parti que vous avez épousé sont tels que je les ai dépeints, — si les talens rassemblés de cette phalange n'ont pas produit le respect public, que pouvez-vous espérer d'un système de *faveur* pour l'élévation de ceux qui sont le moins dignes d'être élevés. — Je ne me livre point aux objections triviales prises de la naissance de M. Shéridan, de son éducation et de sa destination. — Ces objets, fussent-ils encore plus susceptibles de reproche qu'on ne semble l'indiquer, il y a des circonstances dans la vie de l'homme auxquelles sa volonté et son caractère ne prennent aucune part.

Je ne ferai point de réflexions sur quelques écarts

qui sont le résultat brillant des passions fortes de la jeunesse.

Je ne crois pas non plus à tout ce que l'on a dit qu'il employait de ruses et d'expédiens, soit pour se procurer de l'argent, soit pour éviter de payer les engagemens qu'il avait contractés.

Mais Shéridan est un caméléon; ses paroles, ses sentimens, ses passions prennent leur couleur des objets qui l'environnent; il est différent aux yeux de chacun; il est incapable d'un véritable attachement, et quoiqu'il ait des protecteurs et des admirateurs, Shéridan n'a pas un ami.

Vous pouvez distinguer particulièrement un tel homme. — Vous pouvez, dans quelqu'occasion prochaine, en faire le guide de vos conseils; mais toutes les puissances d'un Empire ne le maintiendraient pas dans cette situation.

Rappelez-vous la manière dont ses propositions furent reçues du Parlement, un autre en eût été couvert de gloire. Rappelez-vous la cause principale de son *intrusion* pendant la maladie du Roi votre père, et la manière dont il dirigeait vos passions pour servir ses vues ambitieuses.

Son manége fut si promptement et si évidemment découvert, que la Nation entière éprouva envers lui un sentiment d'éloignement et de haine, porté à un si haut degré, que votre aimable ca-

ractère et vos mœurs douces purent à peine la retenir dans les bornes de la paix.

Imagineriez-vous que le Royaume fût alors agité par la question de droit, ou qu'il s'y intéressât ? — Supposeriez-vous que la probabilité de l'avénement des familles respectables et patriotes de Cavendish et de Portland eussent occasionné une alarme ? Ou bien pouvez-vous concevoir que l'échange de Pitt envers Fox, dans une administration vénale, eût pu exciter la terreur générale qui sanctionna les résolutions du Parlement les plus absurdes, les plus inconstitutionnelles, les plus ennemies de la liberté; qui pallia les erreurs nombreuses et grossières du règne de votre père, qui dirigea les vœux du Peuple vers la famille royale avec toute la ferveur de l'idolâtrie, et qui fit regarder le retour du Roi à la santé comme le salut de la Nation? Non, ce fut la crainte de voir le Gouvernement dégradé, — parce qu'il serait livré à une cabale, — que je dévoilerai bientôt.

Comme il sera nécessaire de parler d'une *Lady* (1), j'espère qu'il n'échappera rien à ma plume que l'on puisse taxer d'injustice ou d'indélicatesse envers un sexe à qui nos lois et nos usages sont beaucoup trop défavorables. Quoique je sois vieux, je n'ai

(1) Madame Fitzherbert.

pas perdu le souvenir de la délicieuse saison de l'amour, et je n'aurai jamais la bassesse de souiller la réputation ou d'altérer la paix d'une femme.

Je ne combats point l'amour; c'est l'artifice et l'ambition que j'attaque : — et ils n'ont point de sexe.

Quand vous cédâtes aux charmes de la *Perdita* (1), la prudence sourit, et l'erreur fut justifiée par le goût; mais Cléopatre n'avoit jamais vu et ne voulut jamais voir, dans Antoine, que le maître du monde.

Depuis le premier moment de cette connaissance, toutes les mesures ont été systématiques : l'expérimentée *Lady* mit adroitement en usage les leçons que la nature donna à Daphné; elle fuit pour attirer Appollon sur ses traces; et, en combinant une inclination faible et passagère avec une grande impatience, elle alluma une passion que des charmes et des talens, infiniment supérieurs, avaient vainement tenté de produire.

Ces objets n'auraient pas mérité la peine d'être rappelés, si le but principal de ce systême n'avait eu quelqu'influence politique.

Si vous voulez vous en ressouvenir vous con-

(1) Madame Smith, courtisanne célèbre; on croit qu'elle fut la première maîtresse du Prince de Galles.

viendrez de cette vérité que, lorsque vous fûtes porté par le devoir filial à prendre soin du roi, votre père, pendant sa maladie, la Lady se fixa à Bagshot, sous l'aile chérie d'une duchesse, et s'y fit suivre par ses fidèles et désintéressés amis, M. et Madame Shéridan. — Ce fut, dis-je, alors que se forma la cabale qui subsite encore aujourd'hui, à quelques changemens près, parmi ceux qui la composent, et qui consiste en une grande duchesse (1). — Une belle femme d'une ambition démesurée (2), Capt. P..... (3), mademoiselle B..... P..... T. (4), M. et Madame Shéridan, etc.

Concevez, Monsieur, le sentiment qui agitait tous les esprits, lorsque, dans une question de la plus grande importance, on ne pouvait avoir aucun accès auprès de vous, on ne pouvait vous adresser aucun message, on ne pouvait vous dire un seul mot sans l'entre-mise d'un ou de plusieurs de ces *respectables* personnages. La nation perdit tout moyen de participer à cet objet : le peuple ne vit que la cabale : l'accès auprès de la petite maison-blanche de Pallmall fut désormais regardé comme celui que l'on avait auprès de Denis, dans Syra-

(1) La Duchesse de C--d.
(2) Madame Fitzherbert.
(3) M. Payne.
(4) Mademoiselle Arabella Pigot.

cuse,

cuse ; et le ministre aurait pu faire adopter, par le secours de ses adhérens les parlementaires, des propositions plus absurdes et plus pernicieuses que celles qui assignaient à une majorité préparée, dans une représentation vicieuse et inégale, toute la puissance politique d'un état libre.

La cour projetée du régent n'échappa point aux regards du public ; et la grande duchesse avait pris, pour modèle, celle de *Comus*. La dame devait être anoblie ; avoir ses cercles du soir de même que la comtesse de Yarmouth les avait autrefois ; et les principes de vénalité, qui distinguaient la politique de cette favorite, n'auraient pas été inutiles aux circonstances, où messéans aux principes de la cabale.

Pour accoutumer les regards au bouleversement qu'elle projetait dans les rangs et dans les ordres, la grande duchesse introduisit la *Lady* dans le sanctuaire accessible du trône ; et elle la montra souvent dans l'intérieur des barrières de Rotten-row (1), comme si elle eût dû un jour avoir le droit de s'y présenter. Je vis les effets de cet étalage, sur la foule qui l'observait ; et Pitt ou Dundas auraient concerté ce stratagême, qu'il n'eût pas mieux servi leurs desseins. Les chefs de toutes les premières familles du royaume s'offensèrent de voir paraître

(1) Partie de *Hydepark* où la famille royale a seule le droit de faire passer ses carrosses.

Shéridan, *au premier rang*, pendant les transactions préparatoires de la régence; mais leurs femmes et leurs filles reçurent une insulte bien plus grande, lorsque la grande duchesse porta la *Lady* en triomphe, et lui fit respirer l'air royal de *Rottenrow*.

C'est un autre exemple du jugement de vos conseillers, qui ne discernent pas que souvent de grands effets ont de petites causes. — Cet incident seul opéra plus rapidement, et avec plus d'effet qu'aucune autre circonstance, sur le zèle et sur l'attachement de vos amis les plus respectables et les plus dignes d'estime.

Depuis la convalescence de votre père, ces amis ne font que sauver les apparences; ils témoignent souvent la crainte qu'ils éprouvent, que l'habitude de recevoir et de favoriser de beaux esprits, des bouffons, des virtuoses et des hommes d'escrime, ne dure trop long-temps, et ne fixe l'opinion publique sur votre caractère. Henri V, à qui l'on vous compare souvent, se permit ces écarts à 18 ans; vous en avez bientôt 30. Les favoris d'Henri et sa doll Teatshet (1), étoient d'ailleurs les débauchés d'un moment; et vous êtes investi par une coterie intéressée et sordide; dont les avis, les

(1) Maîtresse de Henri V.

suggestions, les mesures profaneraient les actions les plus dignes d'un prince. Ce genre de prodigalité que l'on vous reproche, ces stratagêmes employés pour obtenir de l'argent, ce mélange continuel des espions du roi et des confidens du prince, ces familiarités entretenues avec des aventuriers, et plusieurs autres choses de cette nature, n'inspirent point de respect; même à la longue elles imprimeront à la nation, l'idée d'une frivolité inhérente à votre caractère et désormais sans remède. Cette idée a été déja développée par ceux de vos premiers amis, qui avaient le plus de lumières et qui méritaient le plus d'estime; et leur absence de votre vie privée, de vos conciliabules nocturnes, a donné à un aventurier artificieux et rempli d'ambition une occasion de s'élever. C'est cette élévation qui a grandement offensé ces anciennes et respectables familles, qui, maintenant, ont placé sur le trône la maison de Brunswick, et consacré leur sang et leur fortune à la défendre contre ses ennemis étrangers et domestiques.

Je vous supplie de considérer les circonstances qui menacent la paix et la prospérité de ce royaume, quelqu'avantageuse que paraisse sa situation présente.

La guerre de l'Amérique l'entraînait vers un précipice: il l'a évité par un concours d'événe-

mens en Europe, auxquels le gouvernement n'a contribué, ni par ses talens, ni par ses mesures, quoique les insensés les attribuent aux ministres et à leurs avis. Ces événemens auront bientôt leur effet; et un état de paix universelle que la guerre même pourrait bientôt amener, favorisera cette disposition générale de l'Europe, pour qui la philosophie la préparait dans le passé, qui doit bientôt aborder dans cette isle, et dont j'ai entrepris de vous expliquer la nature.

Examiner cette disposition, marquer ses progrès et juger de ses effets, sont des objets aussi dignes d'occuper votre esprit qu'ils peuvent intéresser votre destinée.

TROISIÈME LEÇON.

Comment ! Comment ! S'ils vont de ce train-là, dans trente ans il n'y aura pas un Roi en Europe.

George III.

Si George parlait des rois despotes ou des hommes revêtus de tous les pouvoirs, je suis bien porté à adopter son opinion.

Ce n'eſt point une queſtion pour moi de savoir si le pouvoir exécutif doit résider en un ou en plusieurs individus : mais qu'il puisse contrôler, diriger ou influencer le pouvoir légiſlatif, ou que quelque espèce de pouvoir, de prérogative puisse être indépendante de la volonté publique, c'est une question vers laquelle toute la science du monde semble dirigée maintenant.

Si vous vouliez seulement parcourir très-rapidement l'histoire de l'Europe, vous trouveriez, presqu'à chaque page des actes de pouvoir & des exemples de prérogatives et de privilèges, au désavantage & au préjudice de la société. Ces actes, ces prérogatives, ces priviviléges, ont excité des convulsions, que l'on a nommées rebellion ou patriotisme, selon leurs effets ; et dans ce moment,

la philosophie politique semble avoir, pour but général, — non pas de chasser ou de dégrader les rois constitutionnels, — mais de renvoyer ces êtres corrompus & pernicieux, dont les opérations sont capricieuses, arbitraires & malfaisantes.

Le grand objet des recherches du monde philosophe n'est pas la nature de Dieu, le méchanisme de l'univers ou la composition de ses élémens, mais les *principes de la société*. Le monde a été inondé du sang de ses habitans, selon le caprice des tyrans qui ont régné sous les noms d'Empereur, de Roi, de Consul, de Sénat, de Parlement et d'Assemblée populaire; et les malheurs de plusieurs millions d'hommes interrogent aujourd'hui la sagesse, et lui demandent: « où est la puissance qui fixe et qui unit tous les ordres d'une communauté de laquelle ils dépendent tous ? où est le centre, vers lequel tout se reporte sans cesse? quel est le principe d'où tout est dérivé ? quel est le souverain à qui tout est possible ? qui pourroit nous décrire la forme, l'organisation de cet être moral, la société ou la communauté, à qui l'unité est nécessaire, et dont la liberté doit être l'effet ? »

Les réponses, qui ont été faites, méritent votre attention; elles vous mettront à même de vous former une opinion sur la prédiction du Roi.

Les écrivains politiques ont vainement sophistiqué sur le mérite comparatif des monarchies, des aristocraties & des démocraties; mais ils n'ont point fourni le modèle, ils n'ont point tracé la forme d'une société qui pût, par sa toute-puissance, protéger et défendre la personne et la propriété de chacun de ses membres, et dans laquelle chaque individu, en s'unissant au tout, n'obéit plus qu'à lui-même, et demeurât parfaitement libre de tout faire excepté une injustice.

Quoi qu'il en soit, le résultat général des recherches et des expériences sur la politique est cette opinion ou ce principe, que le pouvoir suprême de tout état réside dans la masse du peuple, parce qu'il ne peut avoir d'intérêt contraire à celui des individus, et parce qu'il n'a pas besoin de caution : car il est impossible que le corps puisse tenter de se froisser lui-même, ou qu'il soit porté à commettre une injustice envers quelqu'un de ses membres.

Mais comment connoître la volonté générale? Les individus peuvent avoir des volontés privées, conformes à leurs intérêts personnels; tandis que la volonté générale n'est dirigée que vers le bien général.

L'histoire ne nous aidera pas beaucoup. Les gouvernemens despotiques et monarchiques sont hors de nos recherches; tout gouvernement juste,

en effet, est nécessairement une république ; aucun autre ne peut avoir l'intérêt public en vue : mais ce que l'on qualifiait de républiques, dans l'histoire ancienne et moderne, n'avait pas, pour objet, l'intérêt public, et n'était pas formé de manière à le faire ressortir. Athènes, Lacédémone et Rome étaient gouvernées par une populace oisive et insensée, en concurrence avec des sénats privilégiés. Aristote semble préférer à toutes, la constitution de Carthage ; mais il observe, avec raison, qu'elle était bien défectueuse, puisque le même individu pouvait remplir plusieurs emplois ; et qu'on n'était point admis à ces emplois, sans une certaine fortune ou une naissance illustre : la vertu n'avait aucun prix.

Les politiques modernes ont admis que, dans quelques états, la voix générale aurait un moyen de se faire entendre ; et que ce moyen serait une partie de la constitution : cela a fait naître l'idée de la représentation et de la commission par députés.

Mais le pouvoir suprême, ou la souveraineté actuelle d'un état, ne peut être représenté ou député. Les pouvoirs peuvent être délégués d'une manière extensive, et de sorte qu'ils puissent produire divers effets ; mais la toute-puissance de la société réside dans la société elle-même, si elle existe quelque part. En faisant la délégation du

pouvoir souverain, la communauté transporterait à ses princes ou à ses parlemens le droit de disposer de la vie et de la propriété des individus, — que s'ensuivrait-il ? C'est qu'ils pourraient en disposer arbitrairement.

L'acte qui constitue un gouvernement, n'est pas et ne peut même pas être un contrat ; c'est la volonté, la loi arbitraire d'un souverain. Les dépositaires du pouvoir délégué, soit qu'on les nomme princes, sénats ou parlemens, ne sont pas les propriétaires, ou les maîtres du peuple, qui forme et soutient la société ; ils en sont les sujets, par cette loi éternelle de la nature qui soumet la partie au tout.

Mais, pourrez-vous me dire, pourquoi me fatiguer par toutes ces recherches ? « On m'a toujours appris que la constitution d'Angleterre étoit le dernier effort de la sagesse humaine ; et je vous répondrais en vous y rappelant. »

QUATRIÈME LEÇON.

CONSTITUTION D'ANGLETERRE.

Cunctas Nationes et Urbes, Populus aut primores, aut singuli regunt delecta ex his et Constituta Reipub. forma, laudari facilius quàm evenire; vel si evenerit, haud diuturna esse potest. TAC.

TEL est le plan d'après lequel on suppose que la constitution d'Angleterre a été faite; mais cette supposition est sans fondement. Le gouvernement anglais a eu moins de stabilité qu'aucun autre gouvernement d'Europe; et son instabilité a été uniquement le produit de l'action de différentes causes morales et politiques.

Quelques imprudences violentes du despotisme ont amélioré quelquefois d'une manière apparente ou réelle l'administration de la justice; mais la constitution de la législature est une tromperie insigne, et le peuple d'Angleterre ne manifeste pas davantage son choix ou sa volonté pour l'élection de ses prétendus représentans, que celui de l'Indostan, de la Perse ou de la Turquie.

Prenez la peine de considérer Middlesex et Westminster; ce sont les parties les plus libres de l'Angle-

terre. — Otez du nombre des électeurs tous les marchands qui sont obligés de voter pour leurs chalands, les tenanciers qui sont attachés à de grandes maisons, et les possesseurs de franc-fiefs qui sont confondus avec l'aristocratie ou le gouvernement, et vous serez bien surpris de ce qui restera.

Monsieur, un peuple libre, qui ne peut ni se réunir en communauté, ni faire aucune opération politique, mais dont les actions et l'énergie sont entièrement en sous-ordre, et au sujet duquel il est permis de s'occuper ou de parler de pouvoirs constitutionnellement subordonnés, ce peuple libre, dis-je, n'offre à l'esprit qu'une absurdité.

Ce peuple n'est pas libre, en effet, dont les députés peuvent être enchaînés par le pouvoir exécutif; ce peuple n'est pas libre, qui voit sa constitution prétendue et ses lois à la merci du pouvoir exécutif, et qui n'a la faculté de s'opposer aux abus, que par des pétitions ou des plaintes adressées à ceux que ces abus même intéressent.

Si je voulais offrir un sommaire de la constitution anglaise, telle qu'elle a existé pendant quelque temps, je n'extrairais ni Montesquieu ni Blackstone. — J'invoquerais la Muse pieuse d'un marquis Townshend ou d'un Edmund Burke, lorsqu'elle était inspirée par l'ambition de la faveur de la cour; et comme tout est couvert main-

tenant du voile de la religion, je placerais le plus populaire de vos ancêtres dont chacun fut nommé dans son siècle le meilleur des Rois; je le placerais, dis-je devant le dieu d'Israël, à qui il adresserait cette prière.

« Si notre objet a été *de disputer avec l'aristocratie* le gouvernement d'un peuple par lequel nous existons; si notre objet a été de laisser la liberté, la propriété et la vie, à la discrétion d'une majorité rigoureuse dans ces assemblées qui doivent les conserver; — si, pour réserver un pouvoir certain, quoiqu'imperceptible, sur la législature; et si, pour cumuler le pouvoir de faire et d'exécuter les lois, le mystère et la ruse ont été substitués à la vraie autorité, au vrai pouvoir, tu pardonneras à la nécessité qui nous a dirigés, comme tu pardonnas autrefois aux plus favorisés de tes serviviteurs sacrés.

» Nous te remercions, puisque l'assiduité et le travail de plusieurs années n'ont pas été sans succès; nous te remercions de nous avoir donné un parlement loyal et soumis, — qui prépare des tentations pour les ambitieux, pour les hommes vains, pour ceux qui sont dans l'indigence; qui met en pratique les artifices variés qui influencent les assemblées vicieuses; qui maintient dans la confiance de ceux qui nous sont dévoués, les

représentans supposés du peuple, qui les induit à déclamer contre les intérêts de la Nation, lorsqu'ils servent leurs propres passions; à oublier leur pays, au mépris de leurs engagemens; et cependant à sauver les apparences, ou même à s'environner d'une certaine renommée de vertu. — Ce sont-là des objets dignes de la grandeur d'ame et du mérite. Quant à nos courtisans et à leurs nombreuses liaisons, quant à ceux qui guettent les faveurs du moment, quant à ceux qui font des discours pour forcer les stipulations; enfin quant à ces phalanges mobiles qui flottent sans cesse entre le devoir et la tentation, — nous te remercions de ce que nous n'avons rien à craindre de tels surveillans.

» Le grand secret, dans l'administration des corps politiques, consiste à les diviser et à substituer au tout les parties corrompues. Tout est déja fait, lorsque la législature est enveloppée dans la faction de la cour; lorsqu'elle partage nos faveurs ou qu'elle a l'espoir de les partager; lorsqu'enfin elle seconde, dans toutes les circonstances, celui que nous avons feint de placer au timon du gouvernement. — Nourris dans ta bonté la disposition de tous, envers la servitude. La tribu sacrée a toujours été prête à accorder profusément aux monarques les titres pompeux, les noms sublimes

les honneurs divins, et à regarder ces objets comme les attributs inséparables de la royauté; si le prince consent à être l'appariteur des prêtres, s'il préconise leurs oppressions, s'il se rend complice de leurs cruautés, ils instruisent bientôt le vulgaire crédule à le considérer, autant qu'il peut l'être, comme le représentant de la divinité; à recevoir ses décrets comme les oracles du ciel, et à regarder une soumission aveugle comme le plus sacré des devoirs. Lorsque David mit Agag en pièces, lorsque Néron assassina sa mère, les prêtres conduisirent le peuple dans les temples, pour remercier les dieux de ces actions, et leur offrir de l'encens pour des crimes qui faisaient horreur à la nature humaine.

» Le charme de la superstition rend utiles les hommes les plus dénués de principes et les plus immoraux. Dans une fête nationale, la voix de tous est pour l'illusion; et ce mot équivaut partout à celui de fausseté : mais le bandeau saint est préparé et transparent, il change le bien en mal et le mal en bien. Aussi le joug des prêtres est-il le moins hasardeux de tous les instrumens du pouvoir despotique, quoiqu'il soit en même temps le plus incommode; et ce système de la tyrannie civile est le plus praticable, en effet, qui est enté sur des affections que l'on suppose religieuses : dans le

monde entier on ne le regarde que comme l'alliance desirée de l'Eglise et du Gouvernement.

» L'histoire nous fournit des leçons sur les événemens attribués à ta providence. Notre pieux prédécesseur Henri VII, qui est maintenant avec toi, gouverna toujours par une faction; et selon l'inspiré Burke, tel est le Gouvernement constitutionnel de l'Empire. Il s'est, à la vérité, trompé à l'égard des Empson et des Dudley de ce temps; il ne les a pas couverts d'une manière ostensible du masque de l'innocence et de l'honnêteté. La réunion judicieuse d'une pureté intacte et d'une ignorante rusticité, leur aurait donné, comme elle la donne aux instrumens de notre puissance, la faculté d'intervertir les formes, et de partager entre nos amis et les leurs les fruits de l'industrie générale.

» Jette un nuage sacré devant les yeux du peuple; donne à nos Ministres la sagesse de les tromper en sureté. Permets que le crime et l'impiété la plus décidée ne semblent, dans nos premiers favoris, que les effets d'un caractère sauvage; permets que l'on donne le nom de candeur à l'ignorance des jeunes hommes, et que le manque de passions naturelles soit regardé comme la pureté des mœurs; permets enfin que le système soupçonneux d'une avarice astucieuse, qui détruit tous

les sentimens qui attachent un fils à sa mère, soit célébré par tous les partisans de la vénalité comme une prudence surnaturelle et divine. — Le peuple ne prévoit jamais sa destinée; la faculté particulière de nos serviteurs actuels est de rendre illusoire les droits dont jouissent les Anglais, et de se servir de prétextes plausibles pour attaquer les principes les plus sacrés de la liberté. Le laborieux cultivateur ou l'artisan industrieux n'apperçoit son esclavage qu'au moment où le sang de son frère a rejailli sur lui, ou bien au moment où il a été inopinément accablé lui-même.

» Dans le système actuel des finances, les intérêts du trésor sont tellement unis à la propriété générale, qu'il faudrait une main infiniment délicate pour porter la hache sur quelqu'une des racines de la corruption. Le ministre le plus oppresseur, s'il emploie le langage de la violence et de la candeur, sera soutenu par les nombreux agens de son administration, par les spéculateurs sur les fonds, par les contractans, par les agioteurs et par les courtiers. Les hommes timides, foibles, légers ou vils les soutiendront aussi; ce sont eux qui forment les factions les plus puissantes et les plus étendues sur les plus légères plaintes contre le trésor : ils élèvent une clameur bruyante contre les murmures du patriotisme, et ils étouffent

les

les justes plaintes de la Nation. Cependant, des difficultés momentanées s'élèvent; les besoins de la corruption sont infinis; et quoique nous contractions des dettes d'une part, pour accumuler d'une autre, l'avarice..., l'avarice est un abîme insatiable, et que l'on ne peut sonder. — Éclaire de la clarté la plus brillante de l'imagination, l'esprit de notre céleste Ministre, mais environne son cœur de glace; qu'aucune autre passion ne l'agite que celles qui prennent leur forme dans un système déprédateur; qu'il soit insensible à tous les plaisirs: autrement la pitié pourroit l'émouvoir lorsqu'il entendroit les cris du besoin, accablé du poids de l'*accise*. Concentre toutes ses affections dans l'ambition de nous seconder avec l'espoir d'une immense récompense; confirme-le dans l'hypocrisie précieuse qui sert à maintenir l'espérance illusoire que le peuple sera déchargé d'une portion du fardeau qui pèse sur lui, et que les vexations qu'il éprouve seront mitigées. Puisse-t-il vivre sans aucune espèce de liens, éviter toutes les sollicitudes des passions généreuses, et nous détruirons sa réputation comme l'imposture de Chatham, par des récompenses qui le rendront infame.

» Nous te remercions; son assiduité a répandu les douanes et l'accise, de manière que toute la contrée en est étroitement pressée. Instruis les

nombreux commis, qui surveillent la perception de nos droits, à insinuer les maximes de la subjection, à tromper par la crainte, à séduire par l'espérance, à corrompre par l'avarice, à dissiper toute aversion du pouvoir, et toute horreur de la tyrannie ; à discourir beaucoup sur notre intelligence sacrée, et à combler d'éloges les actions qu'un profane et audacieux amour de la patrie voudroit marquer du sceau de l'infamie.

» Nous entendons peu parler maintenant d'hommes sensibles, sobres et sages ; de cette grandeur d'ame qui méprise l'esclavage, ou de cette générosité qui épouseroit toujours la cause de la liberté. Nous ne voyons que l'ambition déguisée sous différentes formes, indiquant avec inquiétude les sources de la fortune ; nous ne voyons que des méchans qui espèrent prospérer dans le désordre public ; des prêtres athées, revêtus de l'habit de la piété ; des académiciens esclaves ; des pédans disputant sans cesse, et des troupes différentes de politiques et de prêtres corrompus.

» Protège ces sociétés, ces académies, ces écoles, ces universités où l'on enseigne tout, excepté les devoirs des Rois, les droits des Nations, et les priviléges généraux du genre humain.

» Que les sages cherchent des consolations dans une pauvreté vertueuse ; mais donne-nous des cour-

tisans souples, des sophistes brillans et des flatteurs corrompus ; ceux-là donnent des louanges nombreuses, et vont couronnés de lauriers cueillir, dans tous les pays, les fleurs de l'adulation, tandis que l'honnêteté obstinée souffre en silence, tandis que les soupirs de l'austère vertu vont frapper vainement les murs de sa malheureuse retraite.

» La sagesse du Dieu de Jacob nous a fait un ami, du plus cruel de nos ennemis ; la liberté de la presse, qui nous inspira l'aversion et l'horreur, est maintenant un de nos agens ; car au lieu d'employer la chicane et l'injustice, qui ruinent également l'ami et l'ennemi, nous avons dirigé, sur cet objet, notre bénigne et royale influence. Cette liberté a aussitôt attiré les essaims secondaires des lettrés, qui n'existent que par les déprédations de l'injustice : manquant de vertus, ils n'en attribuent à personne sans une récompense ; et l'envie a empoisonné les traits de ridicule qu'ils lancent ; ils déprécient gaiement les hauts faits ; les bonnes actions les affligent, et ils diffament de bon cœur les amis de la liberté. — Nous te louons, nous te bénissons pour les écrivains mercenaires qui suivent toutes les parties de la littérature. Non, tu ne créas point vainement ni le reptile qui se nourrit aux dépens de notre réputation et de notre bonheur, ni celui dont notre

corps devient la pâture. Ils sont cependant encore moins offensifs que l'infamie avec laquelle les avocats diffament les hommes populaires, et ceux qui aspirent aux honneurs, lorsqu'ils se trouvent en opposition avec le trésor; ou même ils cèdent à l'activité que les Avocats mettent à vilipender et calomnier ceux qui s'élèvent contre les machinations des cabinets.

» Nous te remercions d'avoir multiplié ces hommes corrompus que l'on trouve si aisément dans cette ville, qui répandent des bruits, font naître des soupçons, et détruisent la confiance publique à laquelle la vertu aurait des droits : nous te remercions de nous avoir accordé la faculté de tendre ces piéges qui trompent les esprits populaires, et qui les portent à se desservir eux-mêmes.

» Lorsque notre pieux frère Louis XIV voulut tromper la Nation Française, il eut recours aux fêtes que l'on nommoit religieuses; il s'attacha au développement des beaux arts, qui encouragent ceux qu'une opulence insensée fait subsister, et à augmenter l'industrie qui n'attache à aucun pays ceux qui la possèdent. Tandis que la multitude insensée se livre au plaisir, elle n'aperçoit pas les chaînes que nous couvrons de fleurs; elle n'aperçoit pas les conséquences éloignées qui la menacent, et qui

renverseront tous les obstacles que l'on veut mettre à notre pouvoir.

» Ce fut par les fêtes, et par l'ostentation que de sages politiques étouffèrent dans Rome cet amour agité de la liberté, qui s'accorde si peu avec l'autorité arbitraire. Les arts et l'esclavage firent toujours des progrès égaux, et les sciences même d'une espèce sédentaire et puérile ont une tendance vers la servitude. De là, cette dévotion servile des académies, des sociétés et des corporations savantes.

» Nous te demandons une grande sagesse pour faire supporter notre armée à une Nation factieuse. Les soldats ont été graduellement substitués partout aux officiers civils; ils arrêtent les agresseurs, poursuivent les malfaiteurs, ou bien ils ont soin des grands chemins; ils sont placés à la porte des théâtres et des lieux où se font les recettes publiques et les paiemens; ils surveillent le peuple partout où il se rassemble, et font aussi les gardes de nuit lorsqu'il s'agit de protéger quelqu'objet important : ils ont même insulté et injurié le peuple auquel on ne permet pas de se défendre lui-même. O Dieu des armées ! quand tout ce bel ouvrage sera achevé, nous te chanterons un hymne d'action de graces et de réjouissance !

» Si nous commettons quelques erreurs dans ce

système compliqué de politique, tu le sais, nous ne pouvons pas faire le mal; le blâme retombe sur nos méchans conseillers. Que Lord..... soit chargé de tous les maux d'une guerre malheureuse et détestable. — Nous avons changé notre administration; et si nous ne réussissons dans aucun de nos projets, en employant de nos serviteurs du moment, nous nous repentirons de nos mesures qui n'auront point réussi; nous renverrons nos infortunés Ministres, portant sur leur front le sceau de leur réprobation; et sans craindre les conséquences qui pourront en résulter, nous adresserons nos hautes prières au Dieu d'Israël, pour l'appeler en témoignage de nos intentions. Nous suivons en tout les traces du pieux martyr, et de tous les protecteurs de la sainte Église. »

Mais je décrirai plus explicitement la constitution anglaise, qu'on ne pourrait le faire, en imitant le ton de la prière, qui est maintenant à la mode.

CINQUIÈME LEÇON.

Continuation du même sujet.

Lorsque les Princes, qui devraient être les pères du Peuple, se font un parti et en séparent leurs propres intérêts, — ils ressemblent à un vaisseau qui est renversé par un fardeau inégalement réparti. Lord Bacon.

Les connoissances et les lumières si vantées, répandues dans le genre humain, n'ont cependant pas conduit encore à constituer et organiser une société de manière à faire ressortir ce principe public originel, dont l'objet est la sûreté et le bonheur de tous, sans faire tort aux droits d'autrui.

Au moment où les hommes passent de la condition d'hommes sauvages à celle d'hommes civilisés, une sorte de talens obtient des préférences, et c'est le talent le plus commun que l'on impose pour soutenir les priviléges, et pour remplir les engagemens iniques et monstrueux contractés pour des récompenses héréditaires et perpétuelles.

C'est de là que tirent leur origine les dignités, les rangs et les familles, qui, combinées dans

différens rapports, ont formé tous les gouvernemens du monde.

Les gradations de l'oppression modérée et de la tyrannie affreuse, sont dues aux différens modes de combinaisons adoptés par les oppresseurs; et on les a dénommées inexactement, mais généralement constitution.

Je ne vous fatiguerai point par les développemens de l'origine supposée et de l'organisation du gouvernement anglais; il n'a d'autre origine que celle de tous les manéges que l'on peut employer pour soumettre l'industrie générale au caprice, à la convenance et à l'arbitraire de quelques heureux aventuriers. Les agitations intestines des États, et leurs guerres extérieures, quoiqu'attribuées à d'autres causes, sont toutes le résultat de ces combinaisons, ou celui des discussions qui s'étoient ouvertes sur des prérogatives que l'on ne peut justifier.

Quand les Saxons subjuguèrent l'Angleterre, ils instituèrent autant de gouvernemens particuliers qu'il y avoit de puissans chefs d'armée: ceux-ci accordèrent des priviléges à leurs soldats communs, sous condition qu'ils retiendroient dans le plus servile esclavage les habitans du pays. Cette mesure étendit considérablement les conditions privilégiées; et les intérêts opposés, les ré-

clamations et les principes qui résultèrent de l'union de l'heptarchie, firent naître dans le génie puissant et fort d'Alfred la première idée correcte et raisonnable d'une constitution politique qui se trouve conservée dans l'histoire.

Les circonstances dans lesquelles se trouvait le royaume, exigeant l'usage ferme et soutenu de toute sa force, Alfred eut l'art de discerner que l'usage de cette force ne pouvoit provenir de la forme actuelle et de l'exercice de la volonté générale : aussi donna-t-il aux portions libres de la société la constitution politique la mieux imaginée et la plus efficace qui ait jamais existé.

Pour vous éviter la peine de prêter une attention suivie à ma description, je vous en offre la figure mathématique.

Constitution politique d'Angleterre, Par Alfred.

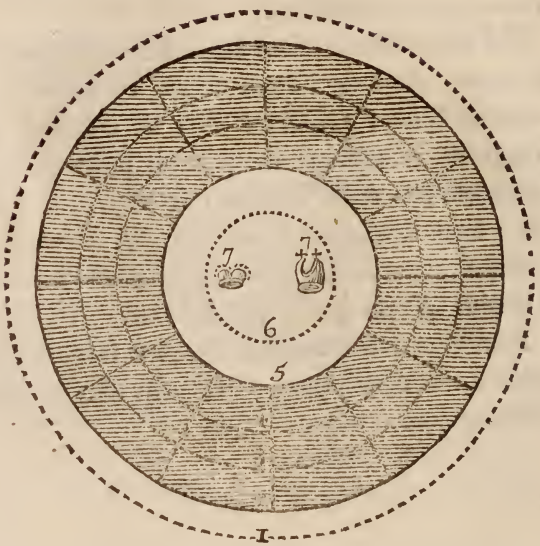

1. *Paysans dans l'esclavage.*
2. *Bourgeois réunis en dixaines élisant actuellement leurs dixainiers annuels.*
3. *Juges, Magistrats et Commandans des Cantons élus par les Dixainiers annuels.*
4. *Commandans et Magistrats des Comtés élus par ceux des Cantons.*
5. *Assemblée annuelle de tous les Bourgeois de la Na-*

tion, dans laquelle les actes ordinaires de législature et de gouvernement étaient arrêtés.

6. *Législature composée du Roi, des Barons et des Evêques, &c.*

7. *Le pouvoir exécutif et le pouvoir ecclésiastique coordonnés.*

Un coup-d'œil attentif vous fixera sur les qualités et sur les défauts de cette étonnante machine, et vous apprendrez à révérer la mémoire d'un prince qui, dans un siècle de ténèbres et d'ignorance, pénétra plus avant que les philosophes et les politiques des temps anciens et modernes dans une carrière où ont échoué, jusqu'à ce jour, les efforts de la raison humaine.

Vous observerez qu'il ne peut y avoir que deux formes de gouvernement ; — celle qui résulte de la volonté générale, ou bien celle qui résulte de la volonté d'un ou de plusieurs individus qui s'opposent à la volonté générale. Sous tous les rapports possibles, la dernière n'étant justifiée, ni par la raison, ni par l'expérience, ni par les principes nécessaires de la justice, — il a été généralement reconnu que le seul principe raisonnable, juste et utile de toute constitution politique, est la volonté du peuple. Mais la manière de former et d'obtenir cette volonté fut un problême inso-

luble jusqu'à l'époque où il occupa l'immortel Alfred.

La machine politique qui fut l'ouvrage de ce grand prince, a toutes les propriétés essentielles, et produit tous les effets d'un corps bien organisé. La tête et les extrémités sont constamment unies, et ce n'est pas par des élections momentanées ou par de prétendues délégations du pouvoir national. Toute la surface du corps est disposée de manière à recevoir et à transmettre les impressions instantanées qu'elle reçoit, tant au dehors qu'au dedans. Toutes les parties sont contenues dans leur devoir par la force générale, sans commotion et sans violence; et la volonté de tous, soutenue par la force publique, devient une loi contre laquelle les attaques ou la résistance d'une portion de la société sont toujours impuissantes.

Il resta, dans la société organisée par Alfred, deux maux que sa puissance ne put détruire; mais que sa constitution politique auroit bannis peu-à-peu, — la domination superstitieuse des Prêtres et l'esclavage des laboureurs. L'ordre des ecclésiastiques, sous tous les rapports, est absolument incohérent avec la liberté publique, comme il l'est avec l'honneur et la vertu privée de ceux qui le composent; car la société qui admet l'esclavage dans son sein, sur-tout à l'égard de ses membres

les plus obscurs et les plus infortunés, est un monstre enfanté par l'ignorance et l'injustice.

Les successeurs d'Alfred n'héritèrent pas de son génie, et le malheur et la confusion générale corrompirent son ouvrage; la conquête des Normands en acheva la ruine, et il lui succéda une forme de gouvernement, dans laquelle on ne consultoit point la volonté générale.

Les agitations intérieures de l'Etat, depuis la conquête jusqu'à l'époque de la révolution, furent occasionnées par les princes et par les barons; ils agissoient comme ceux qui doivent partager entr'eux le butin qu'ils ont fait, ou comme des bêtes féroces qui se disputent une proie; et si vous considérez sans prévention cette révolution célèbre, vous verrez qu'elle n'est que l'effet d'un projet entre le Prince et la Princesse d'Orange, et les chefs de certaines familles, secondés par le Maire de Londres, et par d'autres dépositaires de l'autorité.

Je ne doute pas que cette mesure ne fût généralement approuvée; mais la Nation n'avoit point d'organe qui pût réunir et énoncer la volonté publique.

Le gouvernement fut dirigé pendant quelque temps par les avis et l'influence des grandes familles, qui placèrent sur le trône les maisons d'Orange et de Brunswick. Une longue possession

fit naître, dans ces familles, l'idée de réclamer la succession héréditaire dans les principaux emplois du gouvernement; et la résistance qu'opposèrent à cette demande ceux qui n'avoient d'autres vues que de participer à ces avantages, a été la cause de toutes les factions et des dissentions qui ont troublé les derniers règnes.

Le gouvernement d'Angleterre, — car l'Angleterre n'a point de Constitution politique, — pourrait être ainsi dépeint:

GOUVERNEMENT ANGLOIS,

A l'époque de la Révolution.

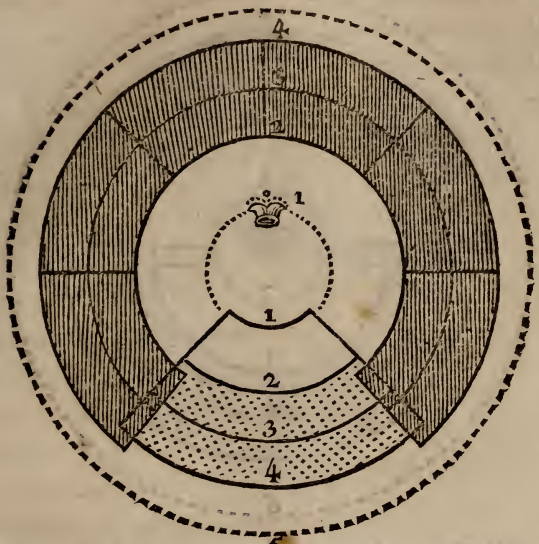

1. *Division inégale de l'Aristocratie; la majorité avait la Couronne sous sa tutèle.*
2. *La Législature divisée inégalement, et fixée par les divisions inégales de l'Aristocratie.*
3. *Gouverneurs, Shérifs, Archevêques, Evêques fixés par l'Aristocratie; la majorité se servait du nom de la Couronne.*
4. *Juges de Paix, Ministres, Vicaires fixés par l'Aristocratie, les Gouverneurs, &c.*
5. *Le Peuple travaillé de différentes manières, et trompé par les formes, mais n'ayant en effet ni election, ni choix, ni part dans le gouvernement politique.*

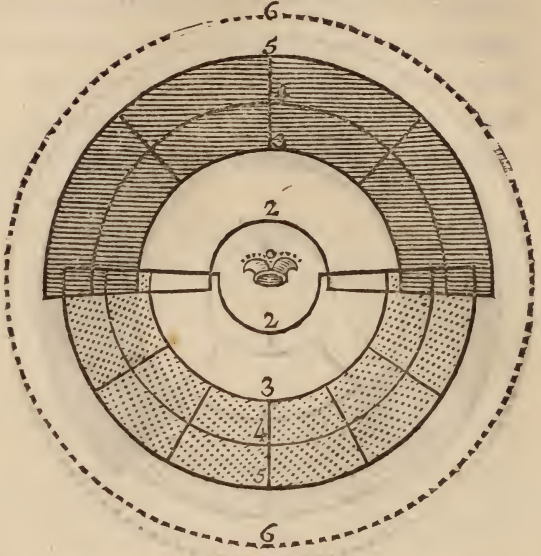

1. *L'influence de la Couronne considérablement étendue et particulièrement sur une petite partie de l'Aristocratie.*
2. *L'Aristocratie divisée presqu'également.*
3. *La Législature fixée par la Couronne et par l'Aristocratie, et influencée et divisée de la même manière.*
4. *Les Gouverneurs, les Archevêques, les Evêques fixés, influencés et divisés, de même que le Parlement.*
5. *Les Juges de Paix, les Ministres, les Vicaires, &c. fixés, influencés et divisés par leurs Patrons.*
6. *Le Peuple travaillé de différentes manières et trompé par les formes, mais n'ayant ni élection, ni choix, ni part au gouvernement politique.*

En

En comparant ces plans avec celui d'Alfred, vous pouvez appercevoir quelle différence il y a entre une Société entière, gouvernée par une Constitution politique, et un méchanisme intérieur qui se meût selon la volonté d'un ou de plusieurs individus pour frapper la Société, l'influencer ou la réduire en esclavage. La première est Prométhée en liberté, répandant sur le monde entier les bienfaits du ciel; l'autre est le vautour qui déchire le foie de Prométhée, tandis que son corps est enchaîné sur un rocher.

SIXIÈME LEÇON.

On m'a enseigné à ne pas avoir implicitement en vue les actions que l'on regarde comme possibles ; mais encore celles pour lesquelles on fait plus de vœux qu'on n'a de probabilités d'exécution. On m'a aussi appris à les entreprendre dans les circonstances les plus favorables.

Les débats des factions furent toujours excités en Angleterre sous des prétextes plausibles. Les défenseurs de l'obéissance passive professèrent des opinions exaltées sur les prérogatives de la royauté et sur les priviléges des Prêtres ; ils furent entièrement dévoués à un despotisme légèrement déguisé. Les ennemis du despotisme se couvrirent d'un masque plus sûr ; ils se hâtèrent d'accorder au Peuple les formes des élections et les apparences de la représentation, mais ils rendirent ces attributions infructueuses et malfaisantes même, par la manière dont ils les dirigeaient ou les influençaient. Ils protégèrent l'Eglise, comme le meilleur instrument de la corruption ; et, par cette seule circonstance, ils arrêtèrent le progrès des connaissances politiques et de cet amour de la liberté qui aurait probablement rétabli la Constitution d'Alfred.

Je m'expliquerai, de peur que vous ne me preniez pour un sectaire : j'abhorre cette dénomination.

La tolérance partielle des opinions, comme la liberté partielle de la presse, a produit le mal au lieu d'offrir des résultats avantageux. Il a paru de nombreuses sectes, infiniment haineuses dans leurs discussions, et ennemies implacables de leur oppresseur commun, l'Eglise.

Quand on faisait quelqu'effort pour obtenir le soulagement de quelques surcharges civiles ou religieuses, les sectaires déployaient l'étendard de la réforme; quelque Prêtre adroit sonnait la trompette du bigotisme; il imprimait une idée quelconque de danger pour l'Eglise, et les meilleures intentions en faveur du bien public étaient enveloppées dans la haine générale des sectaires.

Ces artifices furent découverts par les philosophes, — ces grands bienfaiteurs du genre humain. Locke écrivit un Traité du Gouvernement; Montesquieu fit l'Esprit des Loix; Hume donna de grandes idées dans ses Essais; Jean-Jacques *confondit* de grandes vérités avec de brillans sophismes dans son Contrat social; Stewart réunit la connaissance intéressante de l'Europe dans ses Recherches sur l'économie politique; et Adam Smith indiqua

les canaux par lesquels l'industrie fait circuler, et accumule les richesses.

Quelqu'étendue que l'on accorde aux lumières de ces grands philosophes, quelque considérables que soient les services qu'ils ont rendus à l'Univers, ils n'ont nullement eu en vue, ou du moins ils ont laissé dans le doute et l'incertitude le problème le plus important au bonheur du genre humain, et sur lequel un ancien sage s'exprimait ainsi : « La seule science, la seule connaissance de quelque prix dans la politique, est celle de gouverner tout par tous ».

Le gouvernement d'Angleterre leur présenta tous les effets du despotisme, tandis qu'il conservait les formes et même une certaine réputation de liberté. Ils offrirent des remèdes passagers à des maux particuliers ; mais aucun ne donna l'idée bien exacte et bien pratiquable d'une constitution libre. — Les observations de Locke sont en faveur de la liberté, mais elles sont générales ; elles fixent bien des droits que les gouvernemens oppressifs ne peuvent contester, mais Locke n'indique point la manière de les assurer, de les recouvrer ou de les conserver.

Montesquieu, comme historien philosophe, est extrêmement estimable. Comme politique, il est inutile ou dangereux : son opinion, que le climat

peut modifier ou produire un gouvernement, est imaginaire, et peut-être même puérile; mais l'idée qu'il a avancée, que telle cause naturelle et nécessaire peut engendrer un esclave, est anti-philosophique, fausse et détestable.

M. Hume savait faire des recherches politiques; mais il s'occupa principalement de sa propre fortune et de sa réputation. Son caractère et son cœur étaient fiers, et il fit l'apologie de la tyrannie avec autant de chaleur qu'il en aurait mis à décrire la destruction de la Bastille, ou la démolition des dongeons infernaux de l'Inquisition.

Hume est philosophe dans les détails qu'il donne sur l'origine et sur l'effet des causes morales. Je crains qu'il ne soit sophiste intéressé dans l'opinion importante que je transcris. « On trouvera, dit-il, si je ne me trompe, que les deux extrêmes, dans un gouvernement, la liberté et l'esclavage, sont, en général, très-près l'un de l'autre; et que lorsqu'abandonnant les extrêmes on allie un peu la monarchie à la liberté, le gouvernement devient toujours libre et *è contra* ». Essai 1. — Dans le quatrième essai, il regarde comme un « axiôme *universel* qu'un monarque héréditaire, une noblesse sans vassaux, et un peuple qui transmet son vœu par ses Représentans, forment la meilleure monarchie, la meilleure aristocratie et la meilleure démocratie.

Son plan d'une république parfaite renferme plusieurs améliorations utiles de ce que l'on nomme la constitution Anglaise ; et dans la dernière citation que je ferai de ses ouvrages, il évite la grande difficulté de la question proposée, par une raison qui vous paraîtra risible. — « Ayant projeté, dans cet essai (15), de faire une comparaison exacte du gouvernement libre et du gouvernement absolu, et de démontrer les grands avantages du premier sur le dernier, je commençai à soupçonner qu'aucun homme de ce siècle n'avait les qualités requises pour exécuter ce dessein; et que si quelqu'un tentait de le faire, il serait vraisemblablement rebuté par une plus longue expérience, et rejeté par la postérité ».

Le cœur de Rousseau expia les caprices de son esprit ; et la sensibilité que lui inspirait une injustice, fût-elle même commise envers le ciron, attira ses regards pénétrans jusque dans les replis de l'intrigue politique.

Quoique la supposition du contrat social, quoique la base de son traité soit entièrement imaginaire, il est étonnant combien souvent il approche de la vérité.

« Quand le peuple a choisi ses Députés, est-il mort, est-il anéanti ? quoiqu'il ne puisse pas parler d'après par les lois, il doit avoir un moyen de

suivre son administration. — La voix générale doit pouvoir se faire obéir, ou elle est inutile; et cette faculté est une portion de la constitution. Le corps de l'Etat doit toujours accompagner la volonté générale ».

Cette idée fut suggérée à Rousseau par les conseils périodiques de Genève, qui avaient le pouvoir d'obliger les Magistrats, et tous les ordres de l'Etat, à se renfermer dans les bornes prescrites par la constitution.

Il observe que « la volonté générale doit découler de tous, pour être applicable à tous; — que chacun se soumette lui-même aux condition qu'il impose aux autres, cela est juste, parce que c'est commun à tous; cela est utile, parce qu'il ne peut avoir avoir d'autre objet que le bien général; et cela est durable, parce qu'il repose sur la force publique ». Mais.

« Le corps politique a-t-il un organe pour faire connaître sa volonté? — La volonté générale est toujours juste; mais le jugement qui la dirige n'est pas toujours assez éclairé. — Les individus voient souvent le bien qu'ils rejettent. Le peuple est jaloux de celui qu'il est incapable de recevoir. Tous deux ont également besoin d'un guide. De là naît la nécessité d'un législateur ». L II. C 6.—Rousseau fait ainsi de belles et savantes sentences; mais son

génie l'abandonne là où ses travaux eussent été essentiellement utiles à la société, et il est emporté par ses déclamations; il se reporte aux siècles des Platon et des Lycurgue, et desire des Dieux pour régler des affaires qui ne regardent que les hommes. Les principes et les maximes qu'il a semés dans son traité, sont tous infirmés par cette déclaration, « que la recherche des loix de la société, qui peuvent le mieux remplir l'objet des Nations, exigerait les lumières de quelqu'intelligence supérieure, qui connaîtrait parfaitement toutes les passions des hommes, et ne serait sujète à aucune. Celui qui entreprend de former un corps politique, doit se sentir capable d'opérer un changement total dans la nature humaine ». Il ne sent pas dans son esprit que le gouvernement est le principal instrument de ce changement dont il parle; et que la volonté générale, exprimée par une constitution permanente, formerait le jugement et la raison publique par la nécessité de réfléchir sur les événemens qu'il produirait : les effets deviendraient des causes, et les erreurs se changeraient en leçons.

Les recherches de James Stwart sont savantes et profondes; mais elles sont embarrassées par les préjugés, et obscurcies par un style mal poli et presqu'inintelligible; aussi cet ouvrage a-t-il été plus

utile aux auteurs qu'au public. — Et Adam Smith, avec des facultés inférieures et de moins grandes connaissances, mais avec un plus grand art d'ordre et d'arrangement, et une plus grande netteté de langage, a fixé davantage l'attention, et s'est rendu plus utile en excitant des recherches politiques. — Mais aucun plan semblable à celui d'Alfred n'avoit été imaginé pour contredire le despotisme de toutes les délégations arbitraires, lorsque la révolution d'Amérique excita tous les philosophes politiques à développer leurs talens et leurs lumières.

Comme je veux distinguer les spéculations des faits, je prendrai, dans les constitutions des Etats d'Amérique, le sujet d'une autre leçon.

SEPTIÈME LEÇON.

La Révolution d'Amérique.

Numa religionibus et divino jure populum devinxit.
Tac. ann. III, 36.

On n'emploie jamais la passion et l'opiniâtreté à contredire les vérités qui ne sont pas données comme des articles de foi. Dans les sciences démonstratives, on n'admet point les vérités qui ne sont pas généralement reconnues, et on n'en fait jamais des lois, quoiqu'elles tendent immédiatement vers le bien public. Ainsi, l'objet des recherches sur la Religion serait de savoir si elle fut l'ouvrage des hommes comme elle est celui de Dieu. — Vous imaginerez aisément que je n'entends par le mot *Dieu* aucun de ces fantômes immoraux, méchans et malfaisans, qui sont les protecteurs de quelques Nations, comme des Juifs ou des Gentils, par exemple. — Je n'entends aucune de ces Divinités, avec qui les moins recommandables de vos ancêtres ont affecté une intimité particulière. — Je n'entends aucun de ces êtres qu'invoquent des Prêtres, qui s'achètent

et se vendent, qui manquent de principes, et qui lui demandent de jeter les différens voiles des superstitions contradictoires sur les intrigues malheureuses qui teignent la terre de sang humain, depuis les bords du Danube jusqu'au détroit de Nootka. — J'entends le Dieu de toute la nature, celui de tout le genre humain, — dont aucun esprit ne met l'existence en doute, sans s'embarrasser dans des absurdités inexplicables; — mais

« Dans la recherche duquel l'idée trop étendue se perd, et la pensée s'égare dans une obscurité profonde ».

La puissance, la sagesse et la bonté de cet être ineffable, ont été associées aux vices les plus affreux, dans les caractères d'un nombre indéfini de Dieux. Le culte qu'on leur a rendu, la crainte que l'on a eue pour eux, ont été regardés comme des auxiliaires nécessaires aux différentes formes des gouvernemens politiques. La superstition se trouvait ainsi englobée avec la constitution, tantôt son instrument et tantôt son guide, et elle était garantie des approches de la raison ou d'un examen sévère, par l'expédient supposé de soutenir la constitution.

On remarque, parmi les impostures heureuses de cette espèce, la superstition Catholique et Ro-

maine ; elle s'approcha du gouvernement civil avec une douceur soumise et une humilité désintéressée; elle rechercha d'abord la tolérance, ensuite la protection, ensuite la domination ; elle remplit presque le vœu de Caligula, car il sembloit que le genre humain *eût une gorge sur laquelle elle mettait le pied.*

L'intolérance et la persécution sont dans les institutions comme dans les esprits, en proportion de leur opposition avec la raison, et de l'énormité de leurs absurdités. Aussi les cruautés, exercées par l'Eglise Romaine, sont si horribles, qu'elles laisseront sur la nature humaine une tache que les temps et les vertus ne pourront effacer.

Lorsque l'oppression de ce pernicieux despotisme devint insupportable, on fit quelques changemens en mieux, sous le prétexte d'une réforme; et ce fut d'après ce principe général; qu'*afin de conserver* les bénéfices et les avantages de l'imposture des Prêtres, ils abandonneraient quelques-uns de leurs plus grands et de leurs plus honteux abus.

De là vinrent la modération et la prudence des ordres ecclésiastiques que l'on nomma réformés : on trouva ces qualités parmi les sectateurs, en raison de la diminution de leur puissance, et elles étaient dirigées par une tendance réciproque vers les bornes de la raison. Mais dans toutes les sectes

chrétiennes, excepté celle des Quakers, on doit discerner le principe de la persécution, sous un prétexte ou sous un déguisement quelconque, soit qu'il se trouve dans un état de calme ou d'activité. Il en sera toujours de même lorsqu'un seul imposteur privilégié, soit qu'on l'appelle Pape, Evêque, Ecclésiastique, versé dans la controverse ou prédicateur méthodique; lors, dis-je, qu'un tel homme trouvera un avantage personnel à attacher du mérite ou du démérite à la croyance de quelques propositions.

Dans l'institution de l'Eglise Anglicane, les réformateurs Anglais ne purent consentir à voir détruire tous les abus du papisme, et la faction des presbytériens se forma. Elle a subsisté jusqu'à ce jour sous différentes formes, tantôt comme le dépôt fidèle d'un mécontentement intéressé, montrant dans un autre temps un zèle ardent pour des opinions particulières, ou bien un patriotisme sincère, mais généralement égaré.

L'Eglise eut une influence considérable dans la constitution grossière, que l'on nomma le gouvernement Anglais réformé; et elle en fut une portion importante: aussi le gouvernement traita-t-il sévèrement ceux qui troublaient ses opérations; et les fondemens sur lesquels on construisit les Etats d'Amérique, furent jetés par une sorte d'in-

tolérance qui existait en Angleterre, et qui était l'effet naturel d'une constitution vicieuse et mal organisée.

J'irais trop au-delà des bornes que je me suis prescrites, si je décrivais la forme de chaque Etat d'Amérique dans son origine; si je rappelais le but différent, les usages et les institutions des premiers Colons; si je fixais votre attention sur les opérations successives de leurs différentes Chartes.

Ce seroit une recherche aussi importante pour un Ministre d'Amérique, qu'elle serait utile pour le monde. — Mais je veux seulement vous apprendre que comme l'Américain reçoit, avec le premier souffle de vie qui l'anime, une juste horreur de ces priviléges d'aristocratie et de sacerdoce, qui ont retenu l'Europe dans un état continuel de guerre, d'oppression et de calamité; — et comme les Etats d'Amérique ont heureusement renversé d'abord tous les principes de l'Angleterre, pour les introduire ensuite parmi eux dans de nouvelles vues ou sous de nouvelles formes; — je veux, dis-je, vous apprendre seulement que l'on peut espérer que leur constitution sera de beaucoup supérieure à celle de l'Angleterre. Avec un examen franc et sérieux, on verra que cette attente ne sera pas trompée.

Au moment où l'Amérique fut mise en liberté,

elle offrit plusieurs hommes extraordinaires; et la multitude est toujours disposée à regarder les grands hommes qui ont de la réputation, comme la cause des grands événemens : il n'y a point d'erreur plus pernicieuse dans les régions de la crédulité.

Les Américains devinrent libres en exerçant une portion modérée de prudence purement passive; cette prudence était l'ouvrage de la nécessité. Washington jouait le rôle de Fabius, parce qu'il n'avait pas l'armée de Fabius; car les Américains se seraient battus s'ils l'avaient pu, et ils auraient ainsi perdu leur pays.

J'entretenais une correspondance intime avec Franklin, lorsque cet événement se préparait, et n'existait encore que dans ses causes. — Ce n'est point d'après des conjectures, mais d'après une connaissance certaine, que je vous dirai qu'il désirait sincèrement de le prévenir; et que lorsqu'on l'obligea de travailler à des négociations politiques, pour lesquelles il n'avait aucun talent, tout son mérite consista à être prudent, et à savoir attendre. La révolution d'Amérique était complétement arrangée en Angleterre; et ses principaux auteurs étaient Lord North, Lord Sackville, et M. Jenkinson. La guerre d'Amérique prit sa source dans les travaux du Parlement. Le principal motif

était de soumettre à des impositions une grande quantité de propriétés Anglaises, pour former cette phalange ministérielle et corrompue que l'on nommait *gens à argent*. Tandis que ce monstre dévorait toute la substance de l'Angleterre, et que les armées et les flottes n'en étaient que de simples ramifications, le cabinet de France obéit aux sentimens de la Nation, sans avoir l'intention de la servir, et l'Amérique fut libre.

Lorsque les Chefs des Etats s'assemblèrent pour fixer la constitution de la République, aucun d'eux ne développa le génie d'un grand homme d'Etat. Mais le caractère Américain les seconda. Ils avaient de la patience : ils reçurent des lumières de toutes les parties du monde; et ils formèrent, avec beaucoup de sagesse, la constitution fédérative des Etats d'Amérique.

Ce n'est ici qu'un des premiers devoirs de la justice d'observer que les hommes qu'on a le plus célébrés à ce sujet, n'ont pas été les plus utiles; que presque tous les points principaux ont été communiqués par des auteurs, dont on ne parlera jamais; et que ceux qui en auront la réputation dans l'histoire, ne créèrent point le plan qu'ils ont suivi, mais qu'ils l'adoptèrent.

Je ne dessine pas assez correctement pour donner une idée de la constitution fédérative des Etats

Etats d'Amérique : c'est celle d'un corps qui serait composé de treize autres corps complets, ayant chacun un caractère, un intérêt et une volonté particulière. On s'apperçut des inconvéniens que faisaient naître la disparité et l'impropriété qu'il y avait entre ces corps, et l'on y pourvut dans les délégations proportionnelles de chaque Etat au Congrès général. Malgré cela je suis convaincu que le tout manque d'unité, d'harmonie et de moyens de réunir le jugement et la volonté de tous, qui résulterait nécessairement de l'organisation générale de la République en un seul corps : je suis convaincu encore qu'un temps viendra où les caractères et les intérêts différens des Etats d'Amérique les diviseront et les aliéneront entr'eux.

Les gouvernemens Américains, considérés séparément, ne sont que le gouvernement Anglais porté à un certain degré de perfection.

Les représentations de leurs Parlemens ont plus de réalité; leurs Conseils et leurs Gouverneurs ont moins de priviléges dangereux que n'en ont les Nobles et les Rois d'Angleterre; et les fruits de l'industrie n'y sont pas flétris par le souffle corrompu d'une hiérarchie indolente. La sécurité, la liberté et le bonheur règnent davantage; et au lieu de voir les habitans d'une Paroisse entière, mourans de faim, sous des haillons, tandis que le Juge

de paix, le Ministre et le Procureur font ressentir à tous les horribles effets de leur avidité et de leur intempérance sordide, chaque famille est bien vêtue, bien nourrie, et vit heureuse et en santé.

Quand le cabinet de France aida l'Amérique à conquérir sa liberté, il n'avait d'autre objet que de la séparer de l'Angleterre, et de diviser l'empire d'une puissance rivale. Heureusement, il n'eut pas assez de pénétration pour prévoir toutes les conséquences de cette démarche.

La liberté partielle de la presse, en Angleterre, avait été extrêmement utile à la cause de l'Amérique; et les François s'étaient permis de discuter, dans les conversations particulières et dans leurs écrits publics, les questions qui y avaient donné lieu. Le gouvernement regarda mal-à-propos la soumission de la France comme un engourdissement natif et constant; et il pensa que l'esclavage et la superstition étaient dans les mœurs des Français, quoiqu'ils s'entretinssent de liberté et de philosophie. Les auxiliaires Français revinrent d'Amérique tous chargés d'un feu électrique; ils indisposèrent les Anglais, qui étaient associés avec les Américains à Paris, et excitèrent la philosophie à s'approcher de l'édifice antique et ruineux du despotisme. Les étincelles de la liberté tombèrent sur une matière extrêmement inflammable, et au même instant tout fut réduit en cendres.

HUITIÈME LEÇON.

CONSTITUTION DE LA FRANCE.

Sententia Platonis semper in ore fuit, florere Civitates si Philosophi imperarent, aut imperatores philosopharentur. JUL. CAP. in Marc. Aurel. § 27.

JE n'ai point l'intention de développer en détail les circonstances extérieures de la révolution Française. On les trouve dans un grand nombre d'écrits, et elles y sont rapportées avec soin.

Mon intention est de présenter l'objet de l'Assemblée nationale : on ne le connaît point en Angleterre ; et les principaux Membres de ce Corps respectable ne l'ont même pas toujours en vue d'une manière bien claire.

Que Burke se livre à des déclamations, et qu'il dise « qu'une démocratie féroce et sanguinaire détruit les institutions anciennes et respectables ». —L'œil du philosophe peut bien traverser le Pas-de-Calais, et se fixer sur le terme de son ambition. — Que Stanhope cherche à rapprocher les travaux des Français, des principes de la révolution Anglaise ; que Priestley, avec le zèle et la loquacité d'un Baxter et d'un Price, avec l'ambition douce et

sainte de Barebones, méprisent souverainement les Laud, les Bonne, les Horsley et les Barrington du siècle; que Pitt affecte de se réjouir des perfections d'une science qui sera fatale à ses impostures; — et même que Brandhollis, dégagé du juste châtiment dû à la corruption, félicite le futur Parlement sur son immaculée pureté. — Ce sont-là des artifices dignes d'empiriques égoïstes, qui, semblables à la mouche de la fable, se placent sur le timon des événemens humains, et persuadent en secret, aux sots qui les entourent, qu'ils en influencent et qu'ils en dirigent les mouvemens.

Le but de l'Assemblée nationale de France n'est point d'introduire une démocratie familière sous quelque rapport à un esprit aussi perverti que l'est celui d'Edmund Burke, par la fausse philosophie, la superstition et un sordide amour-propre. — Ce n'est point d'imiter les mesures de la révolution Anglaise, dont elle méprise les principes politiques : — ce n'est point de substituer le Jansénisme au Papisme, le Presbytérianisme à l'Episcopatie, ni d'appeler à l'appui des perfections prétendues d'un système d'imposition, les sophismes des Ariens et des Sociniens : — ce n'est point d'adopter les différentes croyances de nos partis politiques, ou de justifier les principes des ennemis et des défenseurs de la liberté : — c'est

d'abolir toute coalition et tout prétexte propre à donner des priviléges à un ou à plusieurs individus, d'abord à leur avantage particulier, et ensuite au désavantage de plusieurs millions d'hommes; — c'est de détruire ce principe de tous les gouvernemens modernes, que la partie est plus grande que le tout; et de gouverner la société de la manière la plus avantageuse aux individus, aux ordres ou aux professions qu'elle renferme; au lieu de construire une machine sous le nom de monarchie, d'aristocratie ou de démocratie; — c'est d'organiser la société elle-même; d'en faire un seul corps; de donner à sa surface une sensibilité vive et ardente; d'unir les extrémités au siége de la réflexion et de la pensée, et d'introduire cet accord général qui préserve toujours un corps bien organisé d'être injuste envers quelqu'un de ses membres.

Quoique ce plan puisse porter quelques caractères de nouveauté, l'idée en avait été donnée depuis long-temps, et les principaux traits en avaient été tracés.

L'histoire ne nous éclaire pas assez pour nous faire juger de l'ensemble des vues d'Alfred. Cependant, les traditions générales de l'Europe, pendant ce siècle, nous apprennent que les idées que l'on attachait à la société, étaient regardées comme bien supérieures à celles que l'on avait

des Rois et de leurs conseils. Dans ces assemblées des Francs, qui ont donné leur nom au royaume de France, on décidait de la paix et de la guerre, et l'on examinait les réglemens que le Roi ou le Maire du Palais publiait ensuite. Les ordonnances que l'on nommait capitulaires, n'avaient point force de loi; le code salique ne les comprenait point, jusqu'à ce qu'elles fussent sanctionnées par le consentement des Etats. Les assemblées étaient composées de toutes les classes de citoyens; mais les cultivateurs étaient esclaves.

La grande cour des cent, instituée par Alfred, était semblable à ces assemblées. Les gouvernemens modernes ont évité tout ce qui pouvait leur être analogue. Dans la première constitution de Genève, des conseils périodiquement assemblés étaient les dépositaires d'une certaine autorité répulsive qui leur servait à obliger les magistrats et tous les ordres de l'Etat, à se renfermer dans les bornes qui leur étaient prescrites; mais les intrigues des magistrats les firent cesser.

Dans les longues et différentes agitations des communes d'Angleterre, avant et depuis la fameuse révolution de 1688, elles n'obtinrent qu'une prétendue représentation pour concourir aux travaux ordinaires du gouvernement, et pour écarter quelques abus dans l'administration de la justice.

La condition d'un Anglais, comparée avec celle des autres peuples, était avantageuse; mais un homme n'est point libre lorsque sa vie et ses biens sont à la disposition d'autres hommes, dont il ne peut, par son choix, fixer la destination, et sur la conduite desquels il n'exerce aucune censure. Un homme n'est point heureux lorsqu'on lui arrache la moitié des fruits de son industrie pour caresser l'orgueil et nourrir la prodigalité d'un grand nombre d'ordres inutiles et oppresseurs.

A l'avénement de la maison de Hanover, la représentation prétendue, sous le nom de Parlement d'Angleterre, fut fixée à trois ans par les dépositaires de l'autorité. Pour prouver que le peuple n'était encore rien, lors même que l'Europe était remplie de cette idée que la *Nation* avait choisi votre auguste famille, il suffit d'apprendre que George I n'était que depuis peu d'années sur le trône, quand il eut l'audace et l'impudeur de proposer de reporter à sept ans la convocation qui devait être faite dans trois, et que l'on fit de cette violation des droits et de la probité, une loi du Parlement à venir. Le décemvirat romain, ou le collége des dix, est précisément voué à une éternelle infamie, pour avoir suivi les mêmes principes que la chambre des communes d'Angleterre, puisqu'il n'était établi que pour un temps limité et un objet particulier,

et qu'il tenta de changer en une tyrannie perpétuelle la confiance temporelle qu'on lui avait accordée.

Celui qui donne un mandat se sépare seulement de l'administration. Il est impossible de convertir cette marque de confiance en un droit absolu, ou d'en faire un pouvoir arbitraire et indépendant.

Le Parlement d'Angleterre, ivre de succès, avoua une doctrine destructive de tous les principes d'un gouvernement libre. Il déclara que le peuple assemblé (et il ne l'était jamais) était tout; que lorsque ses élections étaient faites, il n'était plus rien, et que le Parlement devenait le dépositaire de tous les pouvoirs. Quoique le pouvoir suprême dût être indivisible et inaliénable dans toute société qui vit sous un régime libre; quoiqu'il fût impossible qu'une société quelconque soumît sa souveraineté à un Empereur, à un Roi ou à un Sénat, sans violer l'acte par lequel elle existe, sans s'anéantir elle-même; — quoiqu'enfin aucune chose ne pût venir de rien; — le Parlement soutint que sa puissance et ses prérogatives étaient souveraines, arbitraires et exemptes de toute responsabilité, non-seulement envers ceux dont il était une prétendue délégation, mais encore envers les Provinces et les Colonies qui n'étaient

point comprises dans le simulacre de représentation qui lui était dévolu.

Le despotisme violent qui dirigeait tout dans le projet de subjuguer l'Amérique ; — les maximes politiques que l'on défendait, et les mesures sanguinaires que l'on exécutait chaque jour, attirèrent l'attention du monde entier.

L'Angleterre se vit elle-même, ainsi que ses dépendances, impunément foulée aux pieds par de prétendus délégués, qui s'attribuaient les prérogatives des despotes. On présenta des pétitions, on fit des remontrances, et des associations se formèrent pour porter ce monstre d'autorité à restreindre ses propres ravages, et pour en obtenir *de se réformer lui-même.*

Ces mesures absurdes et pusillanimes, de la part d'une société puissante qui voulait être libre, fit naître un ouvrage, intitulé : *Lettres sur la liberté politique*, et dédié aux confédérations particulières. Cet ouvrage attira d'abord mon attention sur la possibilité d'un mode d'organisation propre à faire d'une société un corps libre, actif et puissant, qui eût et qui conservât un jugement et une volonté permanente, et qui exerçât ses pouvoirs, sans tumulte, sans désordre sur toutes ses délégations, soit qu'il eût un Roi, un Sénat ou des Magistrats. L'auteur invite la Nation, avec

toute la chaleur de l'enthousiasme, à rétablir la constitution d'Alfred, avec les changemens qui conviennent à la condition présente de la liberté personnelle, et à détourner ainsi les maux nombreux de la politique, et les abus grossiers de la puissance législative. — Les confédérations éprouvèrent un sentiment de surprise, et ne furent point éclairées. Une traduction de cet ouvrage circula abondamment en France, et elle était à Paris lorsque le traducteur fut mis à la Bastille. — Je formai, dans sa société, mes opinions sur la constitution d'un Etat libre. Je trouvai les philosophes Français plus instruits sur cette matière que ceux d'Angleterre; mais ils ne pensaient point que la disposition de la Nation Française fût en faveur de leurs projets, ou dût bientôt seconder leurs vœux.

Lorsque la détresse du trésor royal menaça d'une banqueroute, et que Calonne demanda les assemblées provinciales et la convocation des notables, il n'avait point l'intention de former une constitution libre. Son objet était semblable à celui des Rois d'Angleterre, qui sommaient les députés des communautés à venir fixer le mode propre à faire percevoir la contribution sans embarras. Calonne n'avait pas prévu que les satires de Voltaire sur le Clergé avaient rendu ce corps justement

et universellement odieux; que la Nation avait un ressentiment secret, quoique profond, contre les priviléges nombreux et oppresseurs des nobles, et que la France abondait en philosophes, qui saisiraient promptement la première occasion de développer et d'exécuter leurs idées en politique. Cette occasion s'est offerte, et la constitution Française existe.

Constitution de la France.

1. *Le Peuple divisé en Cantons. Ceux qui ne payent*

pas d'impôts et les domestiques ne sont pas Citoyens. Les Citoyens élisent dans leurs Cantons.

2. *Les Electeurs divisés en Districts comme par degré d'élévation. Cette distinction naît du droit d'élire les Juges, les Magistrats, les Evêques, &c. des*
3. *Départemens. Les mêmes Electeurs donnent leurs vœux pour*
4. *L'Assemblée Nationale.*
5. *Le pouvoir exécutif ayant le privilège d'envoyer des Commissaires dans les Districts.*

Il est presque déraisonnable d'offrir le plan d'une machine qui n'est pas encore achevée, dont quelques parties pourront être changées, et dont quelques autres ne sont pas encore arrêtées. Mais si ce petit ouvrage est honoré de quelqu'attention en France, j'espère que l'on ne se méprendra pas sur le but que je m'étais proposé. Quoique je ne prenne part à aucun des complimens que l'on envoie de ce pays à l'Assemblée nationale, pour aider des vues particulières, ou pour donner de l'importance à des partis intéressés, — les projets et les efforts du véritable patriotisme, en France, n'ont pas d'ami plus ardent que moi; et si j'offre des remarques sur un des événemens les plus utiles à l'humanité, dont le genre humain puisse offrir l'exemple, c'est pour prêter des secours et pour porter les politiques philosophes de l'Assemblée

nationale à considérer de nouveau leurs lois fondamentales.

Dans la définition du citoyen, et dans sa destination, on a manqué de justice; et dans l'organisation d'un corps politique, comme dans celle d'un caractère particulier, « le manque de vertu est le manque de sens ».

Le premier et le principal objet de la société est de garder le faible contre le fort, et le pauvre contre le riche. Les hommes du peuple les plus pauvres et les plus dépourvus de secours, sont privés de la seule consolation ou de la seule espérance, du seul moyen de vivre contents, honnêtes et vertueux dans leur situation. — Ils n'ont pas le choix de leurs maîtres. C'est cette condamnation à une sorte d'esclavage qui fait des domestiques un corps abandonné, et pour ainsi dire à part; et une semblable injustice envers ceux du peuple, dont la pauvreté est un assez grand malheur, sera un mal dans la constitution, dont aucun palliatif ne pourra détourner les effets.

Les assemblées du peuple sont trop nombreuses. Montesquieu (lett. prem.) observe « que les têtes des plus grands hommes semblent rétrécies lorsqu'ils sont assemblés, et que dans le plus grand *nombre* d'hommes sages il y a le moins de sagesse ».

Alfred était convaincu de cette vérité; et les

premières divisions du corps politique qu'il avait organisé, étaient comme les vaisseaux capillaires sur la surface du corps humain, petits et formés de manière à faire leurs offices sans violence. Les dixaines étaient composées de dix familles. Jamais je ne vis une assemblée qui excédât vingt membres ; quelles que fussent les lumières de ceux qui les composaient, elles étaient toujours sages et justes, sans tumulte et sans passion.

La distinction des électeurs dans les districts, et le privilége de choisir tout-à-la-fois dans les départemens et dans l'Assemblée nationale, n'est point raisonnable. — Les élections graduées ne sont ni si justes ni si bien imaginées que celles de la constitution d'Alfred.

L'Assemblée nationale, choisie dans les départemens, serait précisément ce qu'a voulu indiquer Alfred dans l'institution de la grande assemblée des cent : mais si le nombre pouvait en être réduit, et si le travail se faisait plus par des comités publics, et par des projets imprimés, que par des propositions verbales, elle serait improuvée. Elle devrait aussi déclarer sa compétence pour faire toutes les lois constitutionnelles et fondamentales, sans aucune communication avec le pouvoir exécutif. Il serait fixé, d'une manière aussi solide que la constitution, un période auquel une semblable

assemblée serait toujours choisie, et s'assemblerait sans l'ordre ou sans la permission d'aucune autre puissance; et son travail serait de revoir et de corriger tous les réglemens fondamentaux, d'inspecter la conduite de la législation et du gouvernement ordinaire, et d'alléger ou d'écarter toutes les surcharges nationales.

L'entremise du pouvoir exécutif, par des commissaires dans les districts, est un privilége dont les effets sont désastreux; et si on ne le détruit, il rendra bientôt la constitution Française aussi corrompue, aussi vicieuse et aussi trompeuse que celle d'Angleterre.

NEUVIÈME LEÇON.

CONCLUSION.

Suadere principi quod oporteat, multi laboris; assentatio erga principem quemcumque sine affectu peragitur. TAC.

CONFORMÉMENT au sentiment de Tacite, sur la difficulté d'instruire les Princes, je n'arrêterai pas long-temps votre attention sur l'usage que vous pouvez faire des réflexions que j'ai pris la liberté de mettre sous vos yeux.

Un examen attentif des constitutions politiques que j'ai retracées, vous convaincra que l'étude des principes de la législation et du gouvernement est faite, et que les impostures politiques et ecclésiastiques seront généralement découvertes et détruites.

La différence de la constitution Française avec celle d'Angleterre, est celle d'un corps organisé, qui agit par lui-même, avec une masse passive, sur laquelle se dirigent des actions. Je n'ai pas besoin d'indiquer d'autres avantages de la France que celui de son climat et de sa population.

Mais comme vous pourriez ne pas convenir de cette

cette vérité sans hésiter, vous me permettrez de vous présenter une idée de l'effet immédiat que produira l'émigration, d'après des causes que vous serez jaloux de détruire, si vous vous occupez de la population et de l'état à venir du royaume d'Angleterre.

La construction du gouvernement Français renferme implicitement une parfaite police ; car les Magistrats sont tous choisis dans le voisinage des lieux dans lesquels ils devront juger, et leur emploi sera annuel, de sorte que tout le corps se garde et se défend lui-même. Cela sera bientôt su de cette multitude prodigieuse de chefs de familles timides, qui habitent l'Angleterre, et qui sont pillés par tout ce que l'avarice peut suggérer de moyens à ceux qui sont préposés pour les défendre.

Une liberté parfaite dans l'opinion et dans les discours attirera des presbytériens consciencieux et industrieux, qui sont sujets ici à des surcharges, par des circonstances qui leur font honneur. Pour prévenir les conséquences de ce malheur, je ne prétends pas que le puritanisme doive être substitué aux usages qui sont établis ; mais je soutiens qu'un gouvernement est injuste lorsqu'il s'engage dans une faction religieuse au préjudice d'une autre; et qu'en évitant cette erreur, la France ôtera à l'Angleterre un grand nombre de ses citoyens utiles.

Je ne vous fatiguerai point par un long détail des désavantages que va éprouver l'Angleterre, si elle ne perfectionne son gouvernement, à mesure que la France avance dans l'établissement judicieux de sa constitution politique.

Vous vous souviendrez que le gouvernement Anglais est une machine qui agit sur le peuple, et qui est mue par la volonté et les intérêts de quelques ordres particuliers ; tandis que la constitution d'un pays, pour pouvoir même être définie, doit comprendre le peuple, et doit, pour être libre, lui accorder le choix de la législature et des magistrats.

Quand ce choix est fait, la puissance doit encore rester dans la société pour prévenir tous les abus de confiance, et toute entremise de la législature dans les lois fondamentales.

C'est dans cette vue qu'ont été combinées la grande assemblée des cent d'Alfred, et l'Assemblée nationale de France. Leurs objets sont constitutionnels ; mais nous n'avons en Angleterre aucune assemblée qui ait la moindre analogie avec elles. De là ces absurdités sans cesse renaissantes dans la législation Anglaise ; le pouvoir de faire des lois pour des objets particuliers confondu avec la souveraineté nationale ; et les usurpations les plus iniques justifiées, en assimilant les idées de la con-

fiance et celles du droit. De là ces aventuriers infames et audacieux, instrumens des despotes, de la féodalité, des Compagnies mercantiles et des Ministres corrompus, placés dans de gros bourgs, tenant à six millions d'hommes le langage d'un maître, et se disputant le privilége lucratif de les dépouiller.

Quand les Lois sont faites, elles devraient être exécutées avec promptitude et justice par des Juges et des Magistrats choisis et approuvés par leurs voisins; alors les visites périodiques des Avocats verbeux et sans principes n'agiraient pas sur le Royaume comme des épidémies périodiques.

Les Juges de Paix, les plus nombreux et les plus importans Magistrats, ne seraient pas, comme ils le sont maintenant, les agens dévoués à d'autres agens dévoués eux-mêmes. Le Clergé, délivré d'un patronage humiliant, qui dut toujours avoir un intérêt à élever les flatteurs et à rabaisser les talens mâles et utiles, prendrait un nouveau caractère; et loin d'être les agens d'une influence corrompue, les Prêtres deviendraient les vrais Ministres de la Religion et de la vertu.

Il faut que ces changemens s'opèrent si la Constitution de France est établie, ou bien l'Angleterre perdra aussitôt son rang dans le système politique de l'Europe.

Quoique je n'adopte pas l'opinion du Roi

votre père, quoique je ne pense pas, comme lui, que les mesures que l'on prend à Paris tendent à priver l'Europe de ses Rois dans trente années, je suis sûr que dans bien peu de temps elles auront rendu le devoir et l'emploi d'un Roi d'Angleterre bien différent de celui d'un partisan splendide, qui dirige vers des objets particuliers la servitude et l'avarice des rangs, des classes et des professions différentes; qui repousse une faction par une autre; qui s'engage lui-même dans le labyrinthe inextricable d'un grand nombre d'expédiens sans effet. Si vous arrêtez vos regards sur la Constitution Française, vous pouvez vous disposer d'avance au caractère que vous avez à soutenir; et si vous favorisez les perfections nécessaires au gouvernement de votre pays, vous assurerez sa place parmi les Nations de l'Europe, vous fixerez votre propre bonheur sur une base solide, et vous placerez votre nom parmi ceux des plus grands bienfaiteurs du genre humain.

Voilà des vœux dont les parasites de votre Cour ou les objets de votre confiance politique ne frapperont jamais votre oreille. Je n'ai point d'intérêt particulier dans la peine que je me suis donnée. Je ne recherche point votre faveur; et, dans l'exercice juste et décent de mes talens, je présume avec respect que je n'ai pas lieu de craindre votre

disgrace. Dans toutes les agitations imaginables des partis, mon nom ne vous sera jamais offert dans la liste des candidats qui se présenteront pour occuper des places ; et dans la confusion et l'anarchie passagère de quelque révolution possible, mon âge, mes infirmités, mes inclinations et mes habitudes, m'ôtent d'avance l'espoir de mon propre avantage.

Ainsi, si je me suis trompé dans ce que j'ai hasardé de vous dire, la faute en est à mon jugement et non à mon cœur : si j'ai dit quelque chose qui ait pu frapper votre esprit, tout l'avantage en sera — non pas à moi, mais à vous-même et à votre pays.

FIN.

AVIS

DU TRADUCTEUR.

Cette traduction était imprimée au moment où j'ai reçu de Londres une nouvelle édition de l'ouvrage original. L'Auteur y a ajouté une courte réfutation de l'ouvrage de M. Burke, et je la pu-

blierai incessamment. J'ai cru que cette addition ne pouvait m'empêcher de répandre avec empressement les principes de philosophie et de liberté qui ont créé notre Constitution.